



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
17 mai 2017

DATE D’AFFICHAGE :
17 mai 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 21
PROCURATIONS : 5

VOTANTS : 26

N° 2017 - 36

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

| |
|--|
| Accueil périscolaire et restauration scolaire - Tarifs 2017-2018 |
|--|

L'an deux mille dix-sept, le 24 mai, à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MIGNOT Philippe, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MIGNOT Philippe – Mme GUILLAUD LAUZANNE Monique - M. LEBEAU Jean-Claude – Mme TARNAUD Michèle – M. RAMON Georges – MME ROMANO Chantal – M. NUCCI Christian - M. BERHAULT Alain – M. BORDET Jean-François - Mme BADOL Denise- Mme BENISTANT Colette – Mme JOURDAN Corinne – Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. BROSELIN Laurent – Mme RATTON Emilie - M. VIAL Jérémie – M. BRUZZESE Cyril – Mme MONNERY Annie – M. SCHMIT Jean-Claude - M LEPAGE Eric – Mme BRAMI Pascale

ÉTAIENT ABSENTS : M PAQUE Yannick - M. PETIT Jean-Luc - M CANDAT Francis – Mme QUILLON Isabelle - Mme CAPONI Mariène.

QUI ONT DONNÉ PROCURATION RESPECTIVEMENT À : M. RAMON Georges – M. LEBEAU Jean-Claude – M. MIGNOT Philippe – Mme TARNAUD Michèle - Mme GUILLAUD LAUZANNE Monique –

ÉTAIT ABSENTE : Mme DERIAN Valérie
M. VIAL Jérémie a été élu secrétaire.

Rapporteur : Mme ROMANO Chantal

Mme C. Romano, adjointe attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de fixer les tarifs des accueils périscolaires (matin, midi et soir) et de restauration scolaire pour l'année scolaire 2017- 2018 et les années suivantes.

Il est proposé de maintenir les tarifs tels que ceux fixés pour l'année scolaire 2016-2017, et les années suivantes, à savoir :

1) Pour la restauration scolaire (repas) :

Le prix du repas pour l'année scolaire sont maintenus à :

- 3.22 € pour les maternelles
- 3.50 € pour les primaires

Le prix du repas pour les enfants extérieurs à la communes sont maintenus à :

- 3.67 € pour les maternelles
- 3.98 € pour les primaires

2) Les temps d'accueil périscolaires (garderie et pause méridienne)

- Les tarifs suivants sont maintenus :

| quotient familial avec 4 tranches de revenus | Tarifification à l'heure (facturation à la demi-heure) |
|--|--|
| QF de 0 à 620 € | 0.70 € |
| QF de 621 à 1400 € | 0.90 € |
| QF de 1401 à 2000 € | 1.20 € |
| QF supérieur à 2001€ | 1.60 € |
| | *Avec tarif dégressif de 0.10 € à compter du deuxième enfant |